



Service B⁺

Optenir un devis




Circulez sur le réseau belge simplement avec Axxès

A partir du 1er avril 2016, le gouvernement belge met en place la taxe kilométrique sur son réseau routier pour ses trois régions : la Wallonie, la Flandre et Bruxelles-Capitale.

Elle concerne tous les véhicules de transport de marchandises dont la masse maximale autorisée est supérieure à plus de 3,5 tonnes (MMA).

Pour être en règle, activez le boîtier satellitaire Viaxxès SAT et le **service B+** en choisissant l'un des deux abonnements suivants :

	FORFAIT	A LA CARTE
Vos habitudes		
Vous allez fréquenter le réseau belge	Régulièrement Vous circulez au minimum une fois par mois	Ponctuellement ⁽¹⁾ Vous circulez moins d'une fois par mois
Services inclus		
Accès aux réseaux télépéage*	✓	✓
Mise à jour à distance du badge	✓	✓
Identification automatisée des gares d'entrée de péage lors des TLPC**	✓	✓
Simulateur de taxe belge 	✓	✓
Tarifs du service B⁺		
Abonnement mensuel par badge	Nous consulter	Nous consulter
Frais de gestion	Nous consulter	Nous consulter
Engagement	Pas d'engagement	Pas d'engagement
Caution pour l'équipement	0€	0€

* France, Espagne, Portugal, tunnel du Liefkenshoek (Belgique), Herrrentunnel (Allemagne).

** Trajet le plus cher.

(1) L'abonnement est uniquement déclenché si une transaction est effectuée dans le mois.

POUR + D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 04 26 29 75 20
WWW.AXXES.EU


www.axxes.eu